

# Faire opposition en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement (cartes ou chéquiers)

## • ETAPE 1

### **Numéros d'urgence des principales cartes :**

- **Pour la carte Eurocard MasterCard** contacter immédiatement le tel : 01-45-16-65-65.
- **Pour la carte Visa**, en cas de vol ou perte, en France : Numéro vert : 0892-705-705.
- **Pour la carte Diners Club** : numéro d'urgence 0 810 314 159 (prix d'un appel local)
- **Pour les cartes American Express** : le centre d'opposition American Express 01 47 77 72 00
- le numéro spécial du **serveur interbancaire** 0 892 705 705 (0,34€ / mn), serveur vocal interactif, ouvert 7 jours sur 7
- **Pour les chèques** le Centre national d'appel des chèques perdus ou volés au 08 92 68 32 08 (0,337 euros la minute), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cet organisme enregistrera votre opposition pendant 48 heures, le temps que vous la confirmiez auprès de votre agence. Ensuite par écrit à votre banque.

## •ETAPE 2

En cas de vol ou perte, faites une déclaration de vol auprès de la Police ou de la Gendarmerie

- Par téléphone 0 800 117 118
- Gendarmerie 08 99 02 19 12

## •ETAPE 3

Confirmez le plus rapidement possible, par lettre recommandée, la disparition de votre carte à votre agence en y joignant le récépissé de déclaration de vol.

### **Numéro d'appel pour faire opposition à sa carte bancaire en cas de perte ou de vol à l'étranger**

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/4974-opposition-a-carte-bancaire-depuis-l-etranger>